



**PROFESSIONNELS, ENTREPRISES,
PROFESSIONS LIBERALES,
AGRICULTEURS ET ASSOCIATIONS**

**EXTRAIT DES
CONDITIONS TARIFAIRES
des opérations et services
au 01/01/2026**

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.

- Les brochures tarifaires sont disponibles sur notre site Internet : www.banquepopulaire.fr/bpaca/, et sont destinées à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Elles ne peuvent indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller. Conditions applicables au 01/01/2026.
- Cet extrait tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation. Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture / Clôture d'un compte **Gratuit**
- Service d'aide à la mobilité bancaire **Gratuit**
- Gestion de la trésorerie / Placements financiers **Gratuit**

RELEVÉS DE COMPTE

- Edition de relevé de compte papier ou dématérialisé **Gratuit**
 - relevé mensuel
 - relevé par quinzaine
 - relevé journalier
- par trimestre 10,00
par trimestre 91,10

TENUE DE COMPTE

- Frais sur écritures

	Montant unitaire (€)	Minimum/Maximum par trimestre (€)
Compte non équipé d'offre groupée de services	0,22	31,00 / 130,00
Compte équipé de Rythméo Pro, Rythméo Agri	0,22	0,00 / 130,00
Compte équipé de Fréquence Agri ⁽¹⁾	0,15	0,00 / 150,00
Compte équipé de Fréquence Pro ⁽¹⁾	0,05	0,00 / 150,00
Compte équipé de Rythméo Start, Fréquence Libérale, Océane Pro ⁽¹⁾ , Procéane ⁽¹⁾ , Association et CE	0,00	0,00 / 0,00
Compte équipé d'une autre offre groupée de services ⁽¹⁾	0,22	20,50 / 130,00

- Commission de compte

	Taux	Minimum par trimestre (€)
Compte non équipé d'offre groupée de services	de 0,135% à 0,20%	17,50
Compte équipé de Rythméo Pro, Rythméo Agri, Fréquence Pro ⁽¹⁾ , Fréquence Agri ⁽¹⁾	0,07%	17,50
Compte équipé de Rythméo Start, Fréquence Libérale, Association et CE	0,00%	0,00
Compte équipé d'Océane Pro ⁽¹⁾ , Procéane ⁽¹⁾	0,10%	17,50
Compte équipé d'une autre offre groupée de services ⁽¹⁾	de 0,135% à 0,20%	17,50

- Forfait de fonctionnement Pro / Agri / Pro Micro-entrepreneur⁽²⁾

	Tarifs mensuels Forfait de fonctionnement		
Mouvements débiteurs des 4 derniers trimestres	Pro	Agri	Micro- entrepreneur
de 0 à 20 000€	17,50	8,70	0,25 ⁽²⁾
de 20 001 à 40 000€			6,10 ⁽²⁾
de 40 001 à 80 000€			11,90 ⁽²⁾
de 80 001 à 200 000€	23,00	12,80	
de 200 001 à 700 000€	35,00	18,70	
de 700 001 à 1 000 000€	56,00	28,10	
de 1 000 001 à 1 500 000€	78,00		

(1) Plus commercialisée(s), hors renouvellement.

(2) Réservé aux clients micro-entrepreneurs titulaires de Rythméo Pro. Plus commercialisé, hors renouvellement. Remplacé par Rythméo Start (voir p.9)

• Frais de tenue de compte courant inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)	par an 27,60 ⁽¹⁾ dans la limite du solde créditeur du compte
• Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client ⁽²⁾	
– chiffre d'affaires inférieur à 100 000€	90,00
– chiffre d'affaires de 100 000€ à 300 000€	100,00
– chiffre d'affaires de 300 000€ à 750 000€	150,00
– au-delà	250,00

SERVICES EN AGENCE

• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	
– en euros dans votre agence de gestion	Gratuit
– en euros hors de votre agence de gestion	3,40
Non facturé aux titulaires des Services Bancaires de Base	
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	28,00
• Frais de recherche de documents	
– copie de chèque débité en compte	à l'unité HT 6,54
– copie remise de chèque + 1 ^{er} chèque remis	HT 6,54
- par chèque complémentaire	à l'unité HT 1,04
– duplicata d'extrait de compte ou d'un relevé carte bancaire	par extrait HT 9,54
- au-delà de 10 duplicatas	sur devis
– autre recherche	HT 33,79
• Duplicata d'un Imprimé Fiscal Unique (IFU)	21,20
• Coffre-fort	
– frais de location de coffre-fort (selon contenance)	Nous consulter
Service plus commercialisé hors renouvellement	
– frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Nous consulter

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(Services définis à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)

Gratuit

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET (ordinateur, mobile et tablette)

Abonnement à des services de banque à distance⁽³⁾

Cyberplus Entrepreneur Individuel (réservé aux entrepreneurs individuels qui ne gèrent pas d'utilisateurs délégués, de virements sur liste et d'effets de commerce)

• Cyberplus Entrepreneur Individuel – Principales fonctionnalités : consulter ses comptes + réaliser des virements SEPA	par mois 6,50
--	------------------

Abonnement à des services de banque à distance⁽³⁾

Gamme Cyberplus Entreprise (disponible pour les personnes morales et entrepreneurs individuels à besoins « complexes »)

• Cyberplus Entreprise Consultation – Principales fonctionnalités : consulter ses comptes et contrats signés sur Internet	Gratuit
• Cyberplus Entreprise Basic – Principales fonctionnalités : Cyberplus Entreprise Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués	par mois 6,55
• Cyberplus Entreprise Medium – Principales fonctionnalités : Cyberplus Entreprise Basic + réaliser des virements groupés et des virements internationaux	par mois 13,60
• Cyberplus Entreprise Premium – Principales fonctionnalités : Cyberplus Entreprise Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements / prélèvements / remises LCR)	par mois 20,10
• Option Suite Connect ⁽⁴⁾	par mois HT 9,00

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel. (2) Montants minimum prélevés et suivant la complexité d'actualisation du dossier. Les clients titulaires d'une offre groupée de services professionnelle bénéficient d'une tarification réduite. Consultez votre conseiller. (3) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet. (4)

3 50% de réduction si détenu dans conventions Rythméo, Rythméo Agri, Fréquence Libérale.

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET, SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

- **Certificats numériques**
 - certificat numérique CertEurope par an HT 87,00
 - certificat numérique CertEurope dans Turbo Suite Entreprise ou dans Cyberplus Pro par an HT 65,25
 - certificat numérique 3S KEY (valable 3 ans) HT 100,00
- **Secur'Pass Pro** **Gratuit**
- **Mise à disposition d'un Pass Cyberplus**
 - 1^{er} lecteur **Gratuit**
 - lecteur supplémentaire HT 10,33
 - 1^{ère} carte dédiée Pass Cyberplus **Gratuit**
 - carte supplémentaire par an 20,70
- **Accès à l'image d'un chèque remis et téléchargement**
 - par consultation et par image HT 4,42
- **Confirmation de l'exécution d'un virement émis**
 - par SMS ou par e-mail par envoi HT 0,43

PAR TÉLÉTRANSMISSION (échanges de données informatisées)

- **EBICS T / EBICS TS délégation simple**
 - forfait d'inscription HT 51,00
 - avenant HT 51,00
 - abonnement sans SE.com Suite Connect par mois HT 44,00
- **EBICS TS délégation avancée**
 - forfait d'inscription HT 280,00
 - avenant HT 51,00
 - abonnement sans SE.com Suite Connect par mois HT 76,00
- **Gammes TURBO SUITE ENTREPRISE (TSE v2 / Suite Entreprise.com)⁽¹⁾ :**
 - Version TSE v2 / SE.com⁽²⁾** Nous consulter
 - Version SE.com Suite Connect**
 - offre Essentiel par mois à partir de HT 64,00
 - offre Medium par mois à partir de HT 84,00
 - offre Premium par mois à partir de HT 115,00
 - Forfaits d'inscription et d'installation, ou de migration TSE v2 / SE.com**
 - sur site à partir de HT 660,00
 - à distance à partir de HT 265,00
 - forfait de migration HT 265,00
- **Modules complémentaires optionnels SE.com Suite Connect :**
 - SEPAMail Diamond**
 - forfait de mise en service HT 50,00
 - par demande de vérification émise HT 0,50
 - Signature électronique des mandats de prélèvement**
 - par demande émise via SE.com Medium ou Premium HT 0,90
 - Service facturation électronique avec e-devis**
 - à partir de 50 factures et jusqu'à 1 000 factures Nous consulter
 - au-delà de 1 000 factures Sur devis
 - par demande de signature électronique d'un devis HT 0,75
 - forfait de formation / installation HT 250,00
- **Confirmation manuelle de fichiers EDI** par fichier HT 10,55
- **SEPAMail Diamond API**
 - forfait de mise en service via solution API sur devis
 - par demande de vérification émise HT 0,50
- **SWIFTNet FileAct**
 - forfait d'inscription HT 600,00
 - abonnement mensuel HT 67,65
- **MT940 : restitution extraits de compte**
 - forfait de mise en place HT 71,00
 - abonnement mensuel par compte HT 58,00
- **MT101 : ordre de paiement déplacé**
 - forfait de mise en place HT 145,00
 - abonnement mensuel par compte HT 32,30

(1) EBICS inclus.

(2) Plus commercialisé en version SE.com.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

- Carte à autorisation systématique (à débit immédiat)
 - cotisation carte Visa Business Start 59,10
- Cartes de paiement internationales

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	61,60	61,60
• Carte Visa Gold Business	150,80	150,80
• Carte Visa Platinum Business	291,00	291,00
• Service e-Cartes (paiement sécurisé sur Internet ; service disponible depuis l'application mobile ⁽¹⁾)		12,55
– avec Visa Gold Business et Visa Platinum Business		Gratuit
• Carte Corporate		Nous consulter

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

- Réédition du code confidentiel de la carte 11,55
- Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Refabrication de la carte avant échéance suite opposition pour perte, vol ou puce bloquée 10,95
- Refabrication de carte défectueuse **Gratuit**
- Modification temporaire ou permanente des plafonds de retrait et/ou de paiement
 - par modification effectuée en agence 16,20
 - par modification effectuée via l'application mobile 3 gratuites par an
 - pour Visa Gold Business et Visa Platinum Business **Gratuit**
- Recherche de facturette carte bancaire par facturette HT 9,54
- Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)
 - à compter du 1^{er} retrait dans le mois avec une Visa Business Electron par retrait 1,10
 - à compter du 3^{ème} retrait dans le mois avec une Visa Business ou Visa Business Start par retrait 1,10
 - avec une Visa Gold Business, Visa Platinum Business **Gratuit**

VIREMENT SEPA

- Frais par virement

	AGENCE OU TÉLÉPHONE	INTERNET OU APPLICATION	TÉLÉTRANSMISSION ⁽²⁾
VIREMENT VERS UN COMPTE BPACA			
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	Gratuit	Gratuit⁽²⁾	0,21
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	Gratuit	Gratuit⁽²⁾	0,21
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit⁽³⁾	-
Frais par virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit⁽³⁾	-
VIREMENT VERS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE			
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	4,50	Gratuit⁽²⁾	0,21
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	4,50	Gratuit⁽²⁾	0,21
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit⁽³⁾	-
Frais par virement SEPA permanent	1,71	Gratuit⁽³⁾	-

(1) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

(2) Via Cyberplus Entreprise, Cyberplus Entrepreneur Individuel ou Suite Connect.

(3) Via Cyberplus Entreprise ou Cyberplus Entrepreneur Individuel.

– avec une carte bancaire, sur les guichets automatiques de la Banque, par la composition du code confidentiel, pour les virements vers des comptes ouverts à son nom auprès de la Banque	Gratuit
– multiples, support papier	
- par virement	4,50
– multiples, émis par Cyberplus Entreprise	
- par virement	Gratuit
– multiples télétransmis ⁽¹⁾	
- par virement	0,21
– fiscal ou social	
- au guichet de votre agence	6,75
- par Cyberplus Entreprise	3,60
• Virement Spécifique Orienté Trésorerie (VSOT)	
– VSOT saisi en agence	13,80
– VSOT télétransmis ou par Cyberplus Entreprise	4,70
• Opposition à un virement SEPA avant exécution	
– révocation de l'échéance de virement	Gratuit
• Révocation définitive d'un virement SEPA permanent	
– retrait du consentement	Gratuit
• Annulation d'un virement SEPA occasionnel ou permanent après son exécution	
(hors frais éventuels de la banque du bénéficiaire)	par virement 13,75

PRÉLÈVEMENT SEPA / TIPSEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	1,00
– créancier organisme public et assimilé	Gratuit
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA interentreprise	
- initiée en agence	11,05
- initiée par Cyberplus	Gratuit
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution	
– révocation d'une échéance de prélèvement	Gratuit
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA	
– retrait du consentement	Gratuit
• Paiement d'un TIPSEPA	Gratuit

CHÈQUES

• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
– envoi simple	
- 35 formules	HT 1,26
- 60 formules	HT 2,13
– envoi en recommandé	
- 35 formules	HT 5,89
- 60 formules	HT 6,75
• Confection de lettres chèques	sur devis
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence	HT 5,50
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	15,00
• Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur	20,00

(1) Y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com.

EFFET DE COMMERCE

- Effet domicilié à payer
 - paiement d'une domiciliation **Gratuit**
- Rejet d'effet avant ou après la date de règlement 21,20
- Rejet pour demande de prorogation ou paiement partiel 21,20

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

- Carte à autorisation systématique
 - cotisation carte Visa Business Electron 41,00

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

- Location, Maintenance, Installation de TPE
 - TPE Internet ANDROID Fixe WIFI sans Pin Pad⁽¹⁾ par mois HT 25,90
 - TPE Internet ANDROID Fixe WIFI avec Pin Pad⁽¹⁾ par mois HT 28,90
 - TPE Internet ANDROID portable WIFI⁽¹⁾ par mois HT 32,90
 - TPE GPRS ANDROID Fixe sans Pin Pad lecteur⁽¹⁾ par mois HT 31,90
 - TPE GPRS ANDROID Fixe avec Pin Pad lecteur⁽¹⁾ par mois HT 34,90
 - TPE GPRS ANDROID mobile⁽¹⁾ par mois HT 39,90
 - TPE avec forfait monétique pour les professions libérales de santé par mois à partir de 19,00
- Frais de gestion d'un contrat flux cartes bancaires ouvert depuis plus d'un mois avec SIRET temporaire par mois HT 31,30
- Frais sur opération par carte bancaire française impayée 27,25
- Frais sur opération par carte bancaire étrangère impayée 85,00
- Pré-arbitrage sur opération par carte bancaire étrangère impayée
 - si non poursuite du dossier frais d'impayés + 45,00
 - si dépôt d'arbitrage frais d'impayés selon complexité du dossier + 600,00 à 1 000,00
- Tap to Pay⁽²⁾
 - application par mois HT 4,90⁽³⁾
 - commission appliquée sur encaissements des cartes bancaires Nous consulter
- Traitement manuel de télécollecte
 - si TPE non loué auprès de BPACA par facturette 1,75
 - si TPE loué auprès de BPACA jusqu'à 50 factures par mois **Gratuit**
 - au delà sur devis

VIREMENT SEPA

- Recherche sur virement SEPA reçu avec coordonnées erronées HT 9,21

PRÉLÈVEMENT SEPA

- Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS) HT 58,00
- Remise de prélèvements SEPA
 - en agence 6,05
 - par Cyberplus ou télétransmis 0,36
- Prélèvement SEPA revenu impayé 11,05
- Recherche sur prélèvement SEPA avec coordonnées erronées HT 9,21

(1) Forfait de communication inclus.

(2) Tap To Pay est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible.

(3) Service facturé uniquement les mois où il est utilisé.

CHÈQUES

- Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision 12,30
- Télécollecte image-chèques sur devis

EFFET DE COMMERCE

- Traitement des remises LCR / BOR
 - sur support papier
 - par effet 9,90
 - par Cyberplus Pro ou par télétransmission (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)
 - par effet 0,46
- Effet prorogé, retour d'effet impayé, effet réclamé, changement de domiciliation 21,20

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

- Cyberplus Paiement Access⁽¹⁾
 - frais d'inscription HT 100,00
 - abonnement mensuel HT 10,65
 - coût par transaction 0,15
- Cyberplus Paiement Net⁽¹⁾
 - frais d'inscription HT 175,00
 - abonnement mensuel HT 20,65
 - coût par transaction 0,15
- Cyberplus Paiement Mix⁽¹⁾
 - frais d'inscription sur devis
 - abonnement mensuel HT 65,10
 - coût par transaction 0,15
- Options Cyberplus Paiement (disponibilité selon version Cyberplus Paiement)
 - rapprochement bancaire mode visuel par mois HT 3,60
 - rapprochement bancaire mode fichier par mois HT 25,00
 - rapprochement impayés mode visuel par mois HT 7,25
 - rapprochement impayés mode fichier par mois HT 25,00
 - contrôle des risques par mois HT 15,00
 - gestion compte client : paiement par identifiant par mois HT 14,00
 - accès au paiement par carte privative par mois HT 6,00
 - paiement par fichier par mois HT 17,00
 - mail avec lien de paiement par mois HT 10,65
 - paiement par formulaire hébergé par mois HT 6,00
 - solution de paiement mobile et digitale par mois HT 6,00
 - accès service administrateur outil gestion de caisse **Gratuit**
- Contrat flux Vente A Distance Internet⁽¹⁾⁽²⁾

à destination des clients disposant d'une solution d'encaissement de paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire de paiements tiers

 - abonnement mensuel HT 12,10
- Paiement Express⁽¹⁾⁽²⁾
 - frais d'inscription HT 78,00
 - abonnement mensuel HT 10,65
 - coût unitaire par demande d'autorisation 0,15

Options :

 - accès au paiement par carte privative par mois HT 6,00
 - paiement par formulaire hébergé par mois HT 6,00
 - solution de paiement mobile et digitale par mois HT 6,00

(1) Hors commissions monétiques et options retenues.

(2) Hors Cyberplus Paiement.

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

€ PAR MOIS
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉFINITION

Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Evolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

Pour les professionnels : convention RYTHMEO PRO

Pour les agriculteurs : convention RYTHMEO AGRI

RYTHMEO PRO / RYTHMEO AGRI inclut un compte courant professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement aux services de banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec Sécuripro⁽¹⁾, l'authentification forte et les relevés de compte mensuels. à partir de 10,10

Avec RYTHMEO PRO / RYTHMEO AGRI, vous pouvez associer les produits et services suivants en fonction de vos besoins et bénéficier de conditions tarifaires préférentielles :

- **Gestion de compte⁽²⁾** à partir de
 - forfait de fonctionnement Pro / Agri Pro Agri
(incluant la commission de compte et les frais sur écritures) 17,50 8,70
- **Moyens de paiement**
 - carte Visa Business 4,62
 - carte Visa Gold Business 10,05
 - carte Visa Platinum Business 19,40
- **Assurance** à partir de
 - Fructi Facilités Pro⁽³⁾ 4,65

Avec RYTHMEO START, en tant qu'entrepreneur individuel, vous avez accès à :

- une carte Visa Business Start
 - un Cyberplus Entrepreneur Individuel
 - un forfait de fonctionnement (incluant la commission de compte et les frais sur écritures)
- 2 niveaux de tarification selon les flux débiteurs des 4 derniers trimestres
9,90€ jusqu'à 30 K€
19,90€ jusqu'à 80 K€

AUTRES CONVENTIONS COMMERCIALISÉES

- Fréquence Libérale à partir de 10,75
- Association et CE Nous consulter

CONVENTIONS PLUS COMMERCIALISÉES HORS RENOUVELLEMENT

Fréquence Pro 2	cotisation trimestrielle en € à partir de	82,75
Fréquence Agri		37,35
Fréquence Agri Services		24,91
Fréquence Pro		37,32
Fréquence Pro Services		24,91
Cap Pro		11,46
Cap Pro Plus		17,92
Pelletier Entreprise Plus	cotisation mensuelle en € à partir de	26,10
Pelletier Artisans Commerçants		24,85
Pelletier EI 150		31,10
Pelletier Profession Libérale Plus		24,85
Océane Pro		21,50
Procéane		27,55

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Voir p.2.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

– par opération	10,00
– plafond mensuel	600,00

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant de la créance avec un plafond de 95€
• Frais par saisie attribution, frais par saisie conservatoire	10% du montant de la créance avec un plafond de 250€
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	8,00

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum une facturation par jour) ⁽¹⁾	8,00
Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
– inférieur ou égal à 50€	par rejet 20,00 ⁽²⁾
– supérieur à 50€	par rejet 40,00 ⁽²⁾
• Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,50
• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	33,80

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽³⁾	
– inférieur à 20€	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20€	10,00 ⁽²⁾
• Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA ⁽³⁾	
– inférieur à 20€	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20€	10,00 ⁽²⁾
• Frais de rejet d'effet pour défaut de provision	20,95
• Frais de déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif)	36,00

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(3) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Découvert du compte convenu et formalisé
 - intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel TBB⁽²⁾ + 6,30%⁽³⁾⁽⁴⁾
- Découvert du compte non autorisé
 - intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel incluant la commission de dépassement de 3,35% TBB⁽²⁾ + 9,65%⁽³⁾⁽⁵⁾
- Commission de dépassement (taux annuel) 3,35%
- Commission de plus fort découvert (taux trimestriel) 0,08%
- Commission d'immobilisation (taux trimestriel) 0,75%

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION⁽¹⁾

- Ouverture de crédit en compte courant Nous consulter

ESCOMPTE

nous consulter

- minimum d'intérêts 6,80

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILLY)

- mise en place de la convention cadre Dailly 85,85
- commission sur créance cédée 13,45
- notification 20,40
- prorogation 23,65

GESTION DU POSTE CLIENTS

- FlashFactures 4,95% HT du montant financé de la facture
- Affacturage Nous consulter
- AVIZ&Plus (information commerciale)
 - forfait 25 SIREN par an HT 300,00
 - forfait 80 SIREN par an HT 900,00
 - forfait 150 SIREN par an HT 1500,00

CAUTIONS BANCAIRES

- Etablissement d'un acte de caution
 - acte standard 51,00
 - acte complexe 155,25
 - frais calculés sur l'utilisation 3,20%
- minimum par trimestre 24,00

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT⁽¹⁾

- Prêt moyen, long terme
 - frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1,00%
 - avec un minimum de 500,00
- Modification d'un prêt moyen, long terme avec établissement d'un avenant
 - modification de taux 1,50% du capital restant dû minimum 1 000,00
 - modification de durée, de périodicité, de garantie ou transfert de prêt sur un autre bénéficiaire (au regard de la qualité du bénéficiaire et de l'étude du dossier à réaliser) forfait 353,50

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier. (2) Taux de Base Bancaire Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique : 7,95% en vigueur depuis le 01/04/2023. Ce taux peut être révisé à tout moment. (3) Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire en vigueur. Le taux plafond dit «taux d'usure» est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est consultable dans nos agences et sur notre site Internet. (4) TBB+3% pour les comptes équipés de Rythméo Pro, Rythméo Agri, Rythméo Start, Fréquence Libérale. (5) TBB+4% pour les comptes équipés de Rythméo Pro, Rythméo Agri, Rythméo Start. TBB+6,35% pour les comptes équipés de Fréquence Libérale.

• Modification du compte de prélèvement des échéances ou de date de prélèvement	34,85
• Décompte sur prêt en cours	59,00
• Duplicata de contrat ou de tout autre document de prêt	35,35
• Duplicata de tableau d'amortissement	30,10
• Délivrance d'une attestation	33,00
• Crédit-Bail	Nous consulter
• Location avec option d'achat (LOA)	Nous consulter
• Location longue durée (LLD)	Nous consulter

GARANTIES

• Nantissement de compte-titres financiers ou délégation d'un contrat d'assurance vie	hors débours par contrat 88,00
• Frais d'enregistrement d'acte	125,00
• Autres garanties	Nous consulter
• Mainlevée de garantie	110,70

AUTRES PRESTATIONS

• Dénonciation d'un concours bancaire dans le cadre de l'article L313-12 du Code monétaire et financier	90,00
---	-------

GESTION DE LA TRÉSORERIE

PLACEMENTS FINANCIERS

• Transfert de Compte Titres Ordinaire :	
– vers un autre établissement	150,00
– vers un autre établissement du réseau BP	Gratuit
• Frais de courtage bourse	
– Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant	

Actions françaises au porteur et obligations	HORS INTERNET	INTERNET LINE BOURSE
Commission proportionnelle		
– jusqu'à 40 000€	1,35%*	0,57%
– supérieur à 40 000€	1,35%*	0,52%
Minimum de perception	19,90	9,50
* pour les obligations (hors Internet) commission ramenée à 1%		
Actions françaises nominatives		
Commission proportionnelle	1,50%	0,65%
Minimum de perception	52,00	17,00

– Valeurs étrangères	Nous consulter
• Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)	
en sus des frais de courtage.	
– frais proportionnels au montant brut négocié	par ordre 0,40%
– frais de prorogation	par prorogation 0,40%

DROITS DE GARDE SUR CTO

• Droits de Garde (frais de tenue de compte)

PAR TRIMESTRE
HT

Portefeuilles composés uniquement de valeurs du Groupe BPCE

Forfait	5,46
---------	------

Portefeuilles mixtes

Droits de garde : Minimum / Maximum			7,08 / 125,00
Valeurs du Groupe BPCE	Commission fixe par ligne et commission proportionnelle		Gratuit
Autres valeurs	Commission fixe par ligne	Titres cotés France et titres non cotés	1,08
		Titres cotés hors France	21,50
	Commission proportionnelle	Jusqu'à 150 000 €	0,05%
		Supérieur à 150 000 €	0,04%

• Gestion de titres non cotés

- première souscription 105,00
- souscription suivante ou remboursement sur la même valeur 55,00

• Reconstitution de portefeuille titres

Nous consulter

• Imprimé Fiscal Unique

Gratuit

- duplicata 21,20

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE⁽¹⁾

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuripro⁽²⁾ par an 56,00
- Sécuris professionnels⁽³⁾ par an 90,00

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

• Fructi-Facilités Pro⁽⁴⁾

- version Accident-Maladie (montant garanti)
 - 12 500€ par an 78,80
 - 25 000€ par an 157,20
 - 50 000€ par an 314,00
- version Accident (montant garanti)
 - 50 000€ par an 62,00

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

- Frais de tenue de compte en devises, prélevés sur le compte courant en euros par an 107,00
- Commission de compte (mensuelle) de 0,135% à 0,20%

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽⁵⁾

	Paieement	Retrait d'espèces
Dans l'EEE ⁽²⁾ en EUROS, en Roumanie en LEI Roumain, en Suède en COURONNES Suédoises, dans les collectivités françaises du Pacifique en FRANCS PACIFIQUE	Gratuit	Gratuit
Hors EEE et dans l'EEE en devises	2,90% du montant du paiement + frais fixes de 0,50€	2,90% du montant du retrait + frais fixes de 3,35€

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(2) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (3) Plus commercialisé, hors renouvellement. (4) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. (5) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

- **Frais par virement SEPA émis en euros vers l'un des pays de l'espace SEPA**
 - au guichet de votre agence 4,50
 - par Cyberplus Gratuit
 - par télétransmission (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) 0,21
- **Frais par virement non SEPA émis en euros ou en devises⁽¹⁾**
 - saisi en agence 24,00
 - télétransmis (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus 19,20
- **Commissions additionnelles aux virements**
 - commission de change 23,00
 - supplément pour émission de chèque de banque 13,30
 - envoi en urgence (espace SEPA uniquement) 18,00
 - acquit swift (justificatif de paiement) HT 12,50
 - requalification de virement à l'émission ou récupération de fonds mal aiguillés 20,00
- **Frais par effet⁽²⁾**

	Taux	Minimum	Maximum
– simple	0,15%	38,00	166,00
– documentaire	0,20%	50,00	187,00
– bon de cession (expédition par air)			27,00
– frais de relance, impayé, prorogation, modification			37,00

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)

- **Frais par virement non SEPA reçu en euros ou en devises** 18,00⁽¹⁾⁽²⁾
- **Frais de réparation sur virement avec IBAN erroné** 20,00
- **Frais par effet⁽³⁾**

	Taux	Minimum	Maximum
– simple	0,15%	38,00	166,00
– documentaire	0,20%	50,00	187,00
– frais de relance, impayé, prorogation, modification			37,00
- **Mobilisation de créances nées sur l'étranger (MCNE)**
 - frais de dossier 5,00

COMMISSION DE CHANGE (hors virements internationaux émis)

- commission proportionnelle au montant de la transaction 0,05%
- minimum 19,50
- maximum 240,00

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX (IMPORT/EXPORT)

- **Portail Trade**
 - frais de mise en place 125,00
 - abonnement mensuel 20,80

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (IMPORT)

- **Ouverture de crédit irrévocable**
 - engagement sur le montant de l'ouverture

	par trimestre indivisible	0,25%
	minimum	140,00
 - utilisation (sur le montant utilisé)

		0,15%
	minimum	126,00
 - acceptation

		1,50%
	minimum	102,00

(1) Dans le cas d'un virement émis en mode «frais OUR», les frais de la banque du bénéficiaire sont à la charge de l'émetteur (notre client). Frais variables en fonction des pays. (2) Les paiements à destination de l'étranger en devises autres que l'Euro sont soumis à la commission de change (voir p. 14). (3) Plus frais d'envoi à la banque étrangère.

- **Modification**
 - augmentation du montant ou prorogation par trimestre indivisible 0,25%
minimum 140,00
 - autres motifs 96,00
- **Commissions additionnelles à l'ouverture d'un crédit documentaire**
 - frais de message swift par message 15,00
 - bon de cession (expédition par air) 27,00

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (EXPORT)

- **Notification** sur le montant du crédit 0,10%
minimum 120,00
- **Confirmation⁽¹⁾** Nous consulter
- **Utilisation** sur le montant utilisé 0,15%
minimum 128,00
- **Acceptation⁽¹⁾ sur crédit documentaire confirmé** Nous consulter
- **Négociation** sur le montant négocié 0,15%
minimum 145,00
- **Modification⁽¹⁾** Nous consulter
 - autres motifs 96,00
- **Transfert de crédit documentaire** 0,14%
minimum 140,00
- **Notification d'un crédit documentaire reçu d'une autre banque** 71,00
- **Examen de documents de crédit notifié par une autre banque** 96,00

GARANTIE, CAUTION ET LETTRE STAND BY (IMPORT)

- **Commission d'engagement** par trimestre indivisible 2,50%⁽²⁾
minimum 136,00
- **Frais de rédaction**
 - acte standard 101,00
 - acte complexe 141,00
 - aval d'effet⁽³⁾ 59,00
- **Modification**
 - augmentation du montant, prorogation par trimestre indivisible 2,50%⁽²⁾
minimum 136,00
 - autres motifs 96,00
- **Commission de mise en jeu/dénonciation** 0,15%
minimum 151,50

GARANTIE, CAUTION ET LETTRE STAND BY (EXPORT)

- **Notification** 0,10%
minimum 120,00
- **Confirmation⁽¹⁾** Nous consulter
- **Modification** Nous consulter
 - autres motifs 96,00
- **Commission de mise en jeu/dénonciation** 0,15%
minimum 151,50

(1) Hors majoration suivant risque pays et/ou risque banque.

(2) Taux annuel.

(3) Hors frais de la banque étrangère.



E009488

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)**COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE, ACHAT ET VENTE
AU COMPTANT, EMPRUNT ET DÉPÔT À TERME EN DEVISES**

• Frais de mise en place d'un terme fixe	54,00
• Levée anticipée d'un terme fixe	45,00
• Frais de mise en place d'un Coveri	75,00
• Utilisation d'un Coveri	23,00
• Prorogation d'un terme	64,00
• Frais de dossier option de change	93,00
• Mise en place ordre stop	32,00
• Produits structurés de change	Nous consulter
• Frais de dossier achat/vente au comptant hors bourse	37,00
• Mise en place d'une avance en devises	
– commission de mise en place	69,00
– taux	Nous consulter
– commission de remboursement anticipé	64,00
• Dépôt à terme en devise	
– taux	Nous consulter
– commission de remboursement anticipé	64,00

COMMISSIONS ADDITIONNELLES

• Courrier express	HT 34,00
– si recommandé	frais réels minimum HT 9,00

**POUR RESTER EN CONTACT
AVEC VOTRE BANQUE****Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24**

- Par Internet, avec Cyberplus : www.banquepopulaire.fr/bpaca/
- TONALITÉ PLUS, pour connaître le solde et l'historique de votre compte : 0 801 010 032 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Un doute, une question, besoin d'aide ?

Contactez le 05 49 08 65 20 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) accessible aux horaires d'ouverture suivants :
8h00 - 20h00 du lundi au vendredi / 8h30 - 16h00 le samedi

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/bpaca/



Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07 005 628. Numéro d'identification intracommunautaire FR66755501590. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n°FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042) délivré par l'ADEME. 1er janvier 2026